



Modification état des lieux entrée

Par Sai

Bonjour,

Ne trouvant réponse à ma question, je me permets de vous solliciter.

Nous avons emménagé dans une maison en location récemment (bail d'habitation). L'état des lieux a été effectué, et un certain nombre de vices cachés n'ont pas été notés lors de l'état des lieux d'entrée. Ces points ont été détectés plusieurs jours plus tard.

Nous avons donc rédigé un courrier avec une annexe présentant la liste des défauts que nous souhaiterions ajouter/modifier à l'état des lieux d'entrée (problème de luminaires, marques non visibles lors de la visite, fuites sur chauffage, etc.).

Ce courrier a été envoyé en courrier recommandé avec signature 6 jours après l'état des lieux.

L'agence, avec qui nous avons une relation globalement conflictuelle depuis le début, et dont nous reprochons son profond manque de rigueur, nous a simplement envoyé un mail disant "Je vous informe la réception de votre courrier en complément d'état des lieux d'entée, ainsi que la prise en compte des information"

N'ayant aucune confiance depuis le début avec cette agence, cette réponse est-elle suffisante vis à vis du droit ? Nous aurions souhaité voir l'état des lieux d'entrée modifié, et pas simplement se contenter d'un mail d'accord. Nous souhaitons ne pas être mis en défaut le jour de notre sortie, avec la non prise en compte de nos compléments.

Je vous remercie vivement pour votre retour.

Bien à vous,

Sai

Par yapasdequoi

Bonjour,
Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989
article 3-2 (extrait)

Le locataire peut demander au bailleur ou à son représentant de compléter l'état des lieux d'entrée dans un délai de dix jours à compter de son établissement. Si cette demande est refusée, le locataire peut saisir la commission départementale de conciliation territorialement compétente.

Votre courrier fait l'objet d'un avenant à l'état des lieux. La réponse de l'agence n'est pas un refus, vous pouvez considérer ce mail comme une absence de réponse formelle.
Donc rien ne vous empêche de saisir la commission de conciliation.

Par Sai

Bonsoir,
Je vous remercie vivement pour votre réponse.
Bonne soirée à vous.
Sai